PRÉSENTATION

U2P union des entreprises de proximité OCCITANIE

L'U2P - Union des Entreprises de Proximité - est **l'une des 3 organisations patronales représentatives interprofessionnelles**.
Elle compte 3 millions d'entreprises de proximité soit les **2/3 des entreprises françaises.**

L'U2P représente les secteurs

DE L'ARTISANAT · DU COMMERCE · DES PROFESSIONS LIBÉRALES

› En Occitanie, son champ = 2/3 des entreprises (66%)

L'U2P est constituée de 4 confédérations

Par l'intermédiaire de ces 4 confédérations, ***120 organisations professionnelles nationales*** *sont affiliées à l'U2P dont l'action est relayée par toutes les régions de France et leurs départements.*

CAPEB	CGAD	CNAMS	UNAPL	CNATP
BÂTIMENT	ALIMENTATION	FABRICATION & SERVICES	PROFESSIONS LIBÉRALES	TRAVAUX PUBLICS & PAYSAGE
MEMBRE FONDATEUR	MEMBRE FONDATEUR	MEMBRE FONDATEUR	MEMBRE ACTIF	MEMBRE ASSOCIÉ

› En Occitanie, l' U2P est présente sur les 13 départements de notre région

L'U2P a pour missions

- DE FÉDÉRER LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ
- DE REPRÉSENTER & DÉFENDRE LES TPE-PME
- DE PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

L'U2P partenaire social

CPRIA OCCITANIE
Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat
U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FO

En tant que partenaire social, l'U2P est consultée par les pouvoirs publics et participe aux échanges entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés. L'U2P contribue à la gestion du système de protection sociale français. *Elle siège dans toutes les instances paritaires. Elle est également présente dans tous les organismes concernés par les entreprises de proximité.*

PRÉSENTATION

U2P union des entreprises de proximité OCCITANIE

Un maillage territoriale unique

Notre action est relayée efficacement sur toute la région Occitanie. *Grâce à cette présence dans les départements, l'U2P Occitanie est à même de remonter et relayer les attentes des entreprises artisanales, commerciales et libérales, au plus près du terrain.*

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

46 **U2P LOT**
Maison de l'Artisan
Rue St-Ambroise
46002 CAHORS

81 **U2P TARN**
8 route de Fauch
81012 ALBI

82 **U2P TARN-ET-GARONNE**
244 rue de l'Abbaye
82000 MONTAUBAN

32 **U2P GERS**
Maison de l'Artisan
27 bis rue de la Somme
32001 AUCH

31 **U2P HAUTE-GARONNE**
56 rue Benjamin Baillaud
31506 TOULOUSE

09 **U2P ARIÈGE**
2 bis rue Jean Moulin
09003 FOIX

65 **U2P HAUTES-PYRÉNÉES**
29 bd Claude Debussy
65000 TARBES

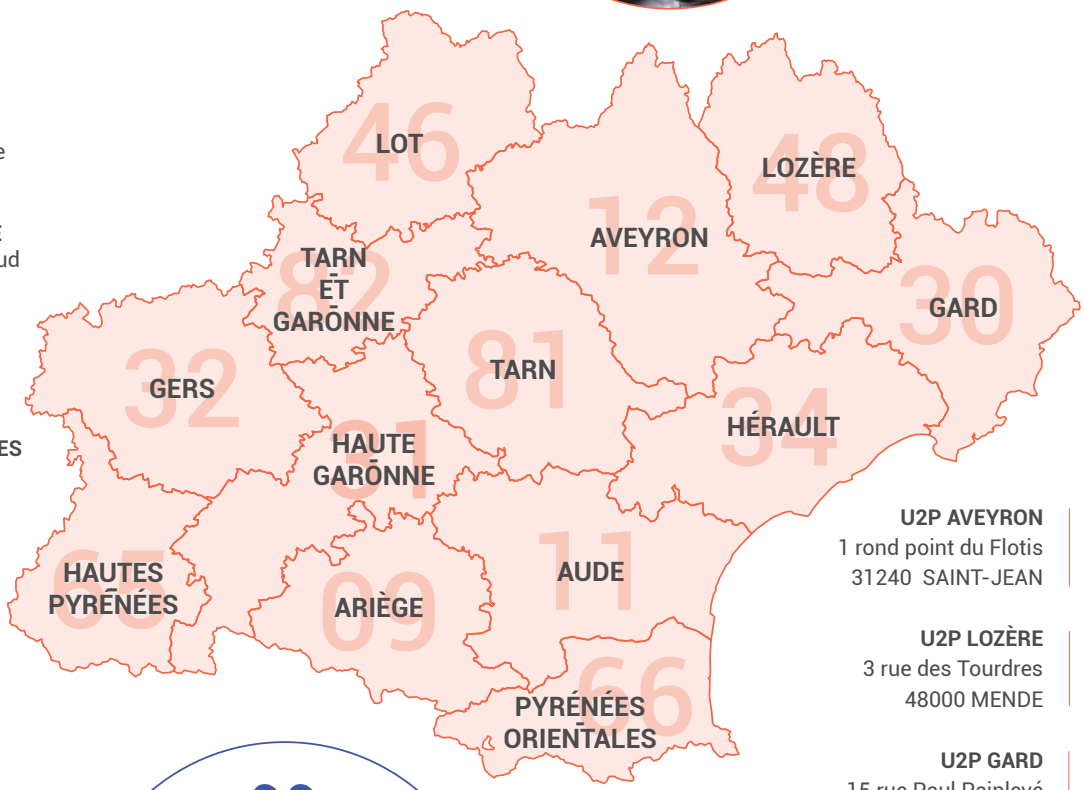

U2P AVEYRON
1 rond point du Flotis
31240 SAINT-JEAN — 12

U2P LOZÈRE
3 rue des Tourdres
48000 MENDE — 48

U2P GARD
15 rue Paul Painlevé
30900 NÎMES — 30

U2P HÉRAULT
281 Avenue du marché Gare
34070 MONTPELLIER — 34

U2P AUDE
20 avenue du Maréchal juin
11022 CARCASSONNE — 11

U2P PYRÉNÉES-ORIENTALES
Maison de l'Artisan
35 rue de Cerdagne
66962 PERPIGNAN — 66

> *« L'U2P : pour porter ensemble la voix des entreprises de proximité, au cœur de nos territoires.»*
>
> **Pierre AZEMAR**
> Président
> U2P OCCITANIE

DIALOGUE SOCIAL · CPRIA

U2P union des entreprises de proximité OCCITANIE

CPRIA OCCITANIE Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat

La Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat (CPRIA) a été créée le 21 février 2011, suite à la volonté forte des partenaires sociaux de ce secteur d'innover en matière de dialogue social pour les entreprises artisanales.

Elle est **constituée de manière paritaire** par les représentants de l'U2P et de la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT-FO, et la CGT.

U2P OCCITANIE · Cfdt · CFE CGC · cftc · la cgt · FO la force syndicale

Innover en matière de dialogue social

LA CPRIA EST NÉE POUR LE DIALOGUE SOCIAL

Lieu d'échanges et de dialogue, concrètement, la CPRIA peut :

› **Participer** aux actions permettant la promotion des emplois dans les métiers de l'artisanat

› **Contribuer** à conforter une politique régionale de formation professionnelle en direction des salariés des entreprises artisanales et à promouvoir l'apprentissage

› **Favoriser** l'accès à l'emploi dans les métiers de l'artisanat et l'amélioration des conditions de travail

› **Examiner** dans quelles conditions les salariés des entreprises artisanales peuvent bénéficier de garanties multi entreprises dans certains champs

› **Conseiller** les entreprises artisanales et leurs salariés sur toutes demandes concernant l'application des droits conventionnels

Faciliter la prise en compte des TPE

NOS ACTIONS, EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Notre action vise également à **favoriser l'emploi et l'amélioration des conditions de travail** dans les métiers de l'artisanat, et par voie de conséquence faciliter le recrutement dans les petites entreprises.

Pour cela, la CPRIA peut examiner dans quelles conditions les salariés des entreprises artisanales pourront **bénéficier de complémentaires maladie et retraite, du 1% logement, et de certains avantages sociaux** (tels que chèques vacances, chèques cadeaux, titres-restaurants, épargne salariale, œuvre sociale et culturelle...).

En outre, la CPRIA peut être sollicitée pour accompagner de manière paritaire la **prévention des conflits au sein de ses entreprises.**

Elle est force de propositions auprès des décideurs régionaux afin de faciliter la prise en compte des petites entreprises et de leurs spécificités dans toute décision ou orientation.

› *En Occitanie en 2022,*
212 792 entreprises artisanales,
*438 263 actifs dont 18 280 apprentis**

** L'artisanat en Occitanie — Chiffres clés 2022 CMAR Occitanie / Pyrénées-Méditerranée*

› *Les axes de travail de la CPRIA*

Qualité de vie au travail
Conditions de travail et prévention des risques
Qualité de l'emploi
Égalité femmes-hommes
Formation
Activités sociales, culturelles et sportives

www.cpria-occitanie.fr

DIALOGUE SOCIAL · CPRIA

union des entreprises de proximité
OCCITANIE

Nos actions

L'attractivité des métiers

"Soyez artisan de votre vie !"
Une campagne de la CPRIA Occitanie

"250 métiers qui recrutent,
250 parcours professionnels différents :
Entrez dans la 1ère entreprise de France !"
Campagne de communication sur l'attractivité des métiers diffusée sur les réseaux sociaux.
La campagne s'articule au travers de témoignages vidéos d'artisans qui parlent de leur métier, de leur parcours professionnel ou encore de leur apprentissage.

La prévention des conflits de travail

Parler du travail...
c'est aussi du travail

La mission de prévention des conflits de la CPRIA Occitanie n'est ni de la médiation, ni de la conciliation : sa mission c'est la facilitation.
Faciliter le dialogue interne *pour éviter une procédure contentieuse entre un salarié et un employeur dans une entreprise artisanale.*
Accompagner afin d'éviter que les interrogations, inquiétudes ou tensions apparues ne se transforment en conflits, et pour ce faire : écouter - informer - orienter.

Un Comité d'Entreprise pour l'artisanat

L'artisanat en Occitanie a désormais son comité d'entreprise !

*Le CASCA - **Comité d'Activités Sociales & Culturelles de l'Artisanat** - est un Comité d'Entreprise permettant aux artisans, leurs salariés et ayants-droit d'accéder à de nombreux avantages !*
Réductions Billetterie & Parcs à thème, Séjours & Voyages à tarifs préférentiels, Bons d'achats, Loisirs, Tourisme, Instituts de beauté... ainsi que de nombreux avantages sur la région Occitanie grâce aux offres du prestataire.

Livret d'accueil & Guide du recrutement

« Bienvenue dans votre entreprise »

*Parce que le 1er accueil d'un salarié est un moment important, les membres de la CPRIA Occitanie ont souhaité concevoir et actualiser un **document d'aide et d'accompagnement pour l'employeur et pour le salarié.***
Le guide du recrutement et d'intégration destiné aux chefs des entreprises de proximité permet d'acquérir les bonnes pratiques en matière de recrutement et d'intégration des salariés.

CHIFFRES CLÉS / ENTREPRISES

U2P union des entreprises de proximité OCCITANIE

2 entreprises sur **3** relèvent du champs de l'U2P en Occitanie

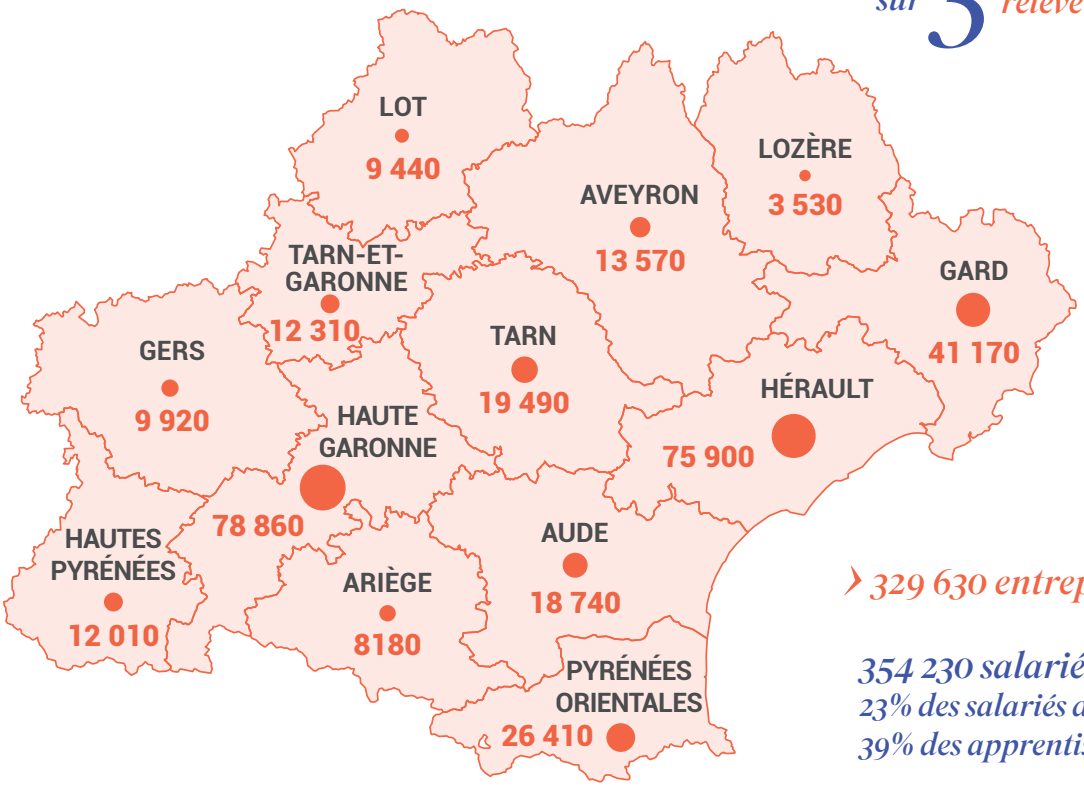

› 329 630 entreprises de proximité

354 230 salariés, soit
23% des salariés du secteur privé
39% des apprentis formés en Occitanie

Répartition des entreprises par secteur

- Construction : 66 020
- Alimentation : 32 300
- Fabrication et services : 73 000
- Professions libérales : 158 310

Part des micro-entrepreneurs parmi les indépendants

- Construction : 58%
- Alimentation : 26%
- Fabrication et services : 71%
- Professions libérales : 45%

} 52%

Source : INSEE /SIDE Dénombrement des entreprises au 31/12/2021. Traitement ISM.
*L'INSEE a modifié la méthodologie pour calculer le stock d'entreprises.
Ces données ne sont pas comparables aux précédentes.

CHIFFRES CLÉS / ENTREPRISES

U2P union des entreprises de proximité OCCITANIE

Créations d'entreprises et évolution

› 55 390 créations d'entreprises en 2023

*Après une hausse constante ces dernières années, **un repli du nombre de créations d'entreprises est constaté sur le territoire, à l'exception des activités de services.***
Les secteurs de la proximité n'échappent pas à cette baisse (-3% entre 2022 et 2023).

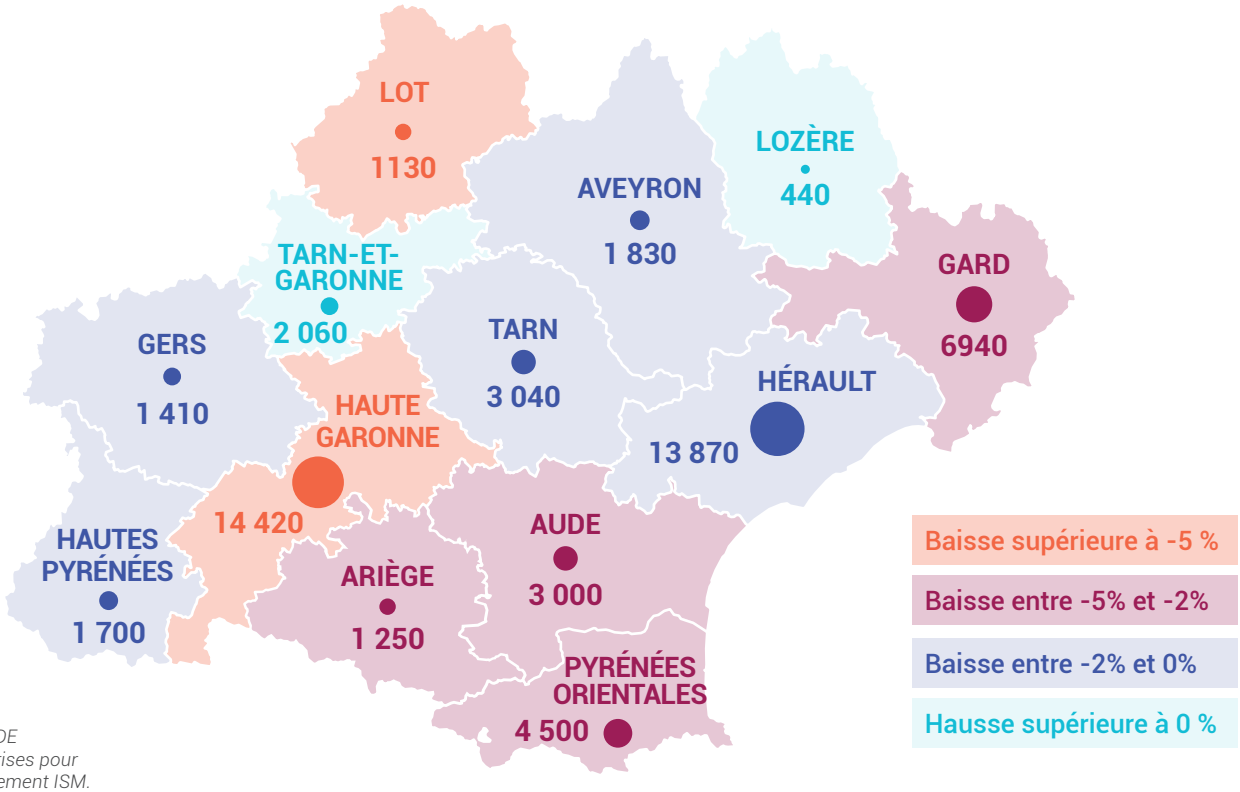

Source : INSEE /SIDE
Créations d'entreprises pour l'année 2023. Traitement ISM.

Emploi salariés *› 354 230 emplois salariés*

Globalement, l'emploi salarié a légèrement baissé en 2023.

Environ 3 330 emplois salariés ont disparu durant l'année dans les secteurs de la proximité.
Le secteur le plus affecté par cette perte d'emploi est celui de la construction (2 040 emplois).
L'emploi salarié reste toutefois particulièrement dynamique dans le secteur de l'alimentation (+ 510 emplois).

Construction	Alimentation	Fabrication et services	Professions libérales
-3%	+1%	+0%	-1%

Source : URSSAF, emplois salariés (dont apprentis et stagiaires) au 31/12/2023

CHIFFRES CLÉS / APPRENTISSAGE

U2P union des entreprises de proximité OCCITANIE

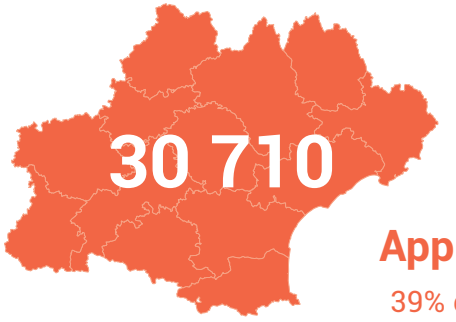

Apprentis en Occitanie

39% des apprentis sont formés dans les entreprises de proximité.

*30 710 apprentis sont formés dans les entreprises des secteurs de la proximité, **un nombre en forte progression depuis 2020** consécutivement à la réforme de 2018. En 2022/2023, la hausse est de 10 soit un gain de 2 910 apprentis.*

Répartition départementale du nombre d'apprentis en 2022-2023

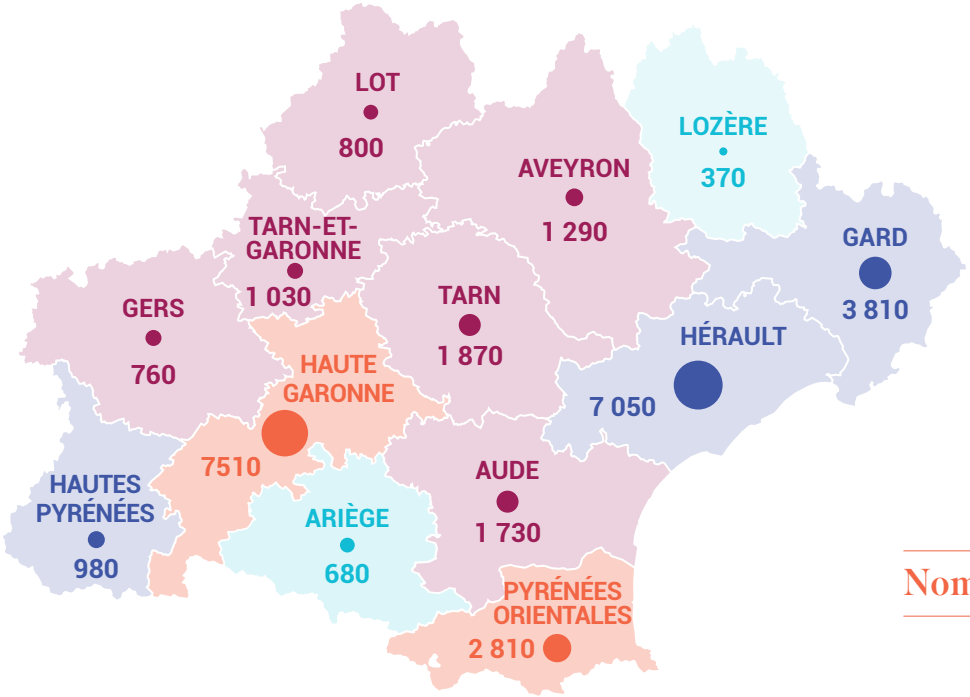

- Évolution supérieure à 13%
- Évolution entre 9 et 13%
- Évolution entre 3 et 9%
- Évolution inférieure à 13%

Nombre d'apprentis par secteur

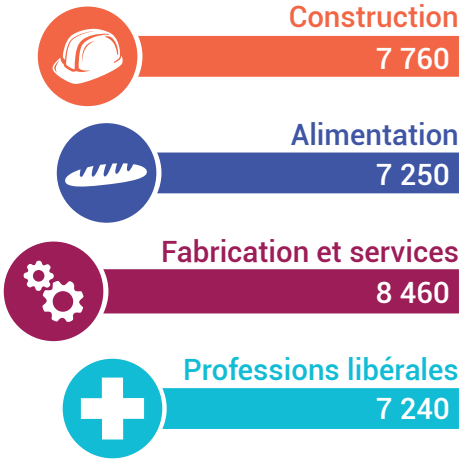

Répartition des apprentis par niveau de diplômes

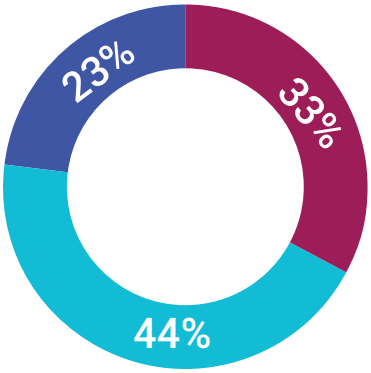

CAP, MC, autres diplômes de niveau 3

Baccalauréat, BP, autres diplômes de niveau 4

Diplômes d'études supérieures

Source : Institut Supérieur des Métiers, d'après MEN MESR DEPP SIFA 2022-2023

DIALOGUE SOCIAL · CPR-PL

U2P union des entreprises de proximité
OCCITANIE

CPR-PL
COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE DES PROFESSIONS LIBÉRALES
UNAPL•CFDT•CFE-CGC•CFTC•CGT•CGT-FO

La Commission Paritaire Régionale dédiée aux Professions Libérales (CPR-PL) a été instaurée par l'accord national sur le développement du dialogue social et du paritarisme, étendu le 27 décembre 2017 aux professions libérales. **Les employeurs libéraux et leurs salariés bénéficient d'une structure d'appui et de soutien, pilotée par leurs pairs, pour répondre à leurs besoins sur le dialogue social.**

Elle est **constituée de manière paritaire** par les représentants de l'UNAPL et de la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGTet FO.

unapl UNION NATIONALE DES PROFESSIONS LIBÉRALES · Cfdt: · CFE CGC · cftc · la cgt · FO la force syndicale

---

La CPR-PL traite de l'activité et des problématiques des professions libérales et de leurs salariés.
3 grands secteurs › Santé › Droit › Technique et cadre de vie

---

Ses compétences sont de plusieurs types :

***La CPR-PL donne aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles** sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leurs sont applicables en matière, par exemple, de formation.*

***La CPR-PL** apporte des informations, débat et rend tout **avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises libérales** portant notamment sur les conditions de travail.*

***LA CPR-PL répond aux sollicitations des salariés et des employeurs** portant sur les dispositions conventionnelles. Elle peut être saisie en prévention d'une situation pré-conflictuelle individuelle ou collective, n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction et en faciliter la résolution.*

***LA CPR-PL** informe des accords ou conventions collectives qui ont été conclus, ou pourraient être conclus, au niveau des professions libérales, pour **faciliter la connaissance et la croissance des emplois des entreprises libérales**.*

LA CPR-PL** informe et communique sur l'aide au **dialogue social dans les entreprises libérales.

LA CPR-PL** fait des propositions en matière d'**activités sociales, culturelles et sportives.

CPR-PL OCCITANIE
05.62.71.82.52
secretariat.cprpl@unapl.fr

www.unapl.fr